

RECOMMANDATION 05/06

CONCERNANT LES TERMES DE REFERENCES POUR UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OPTIONS DE GESTION

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) :

RAPPELANT la recommandation 03/06 de la CTOI de demander un rapport sur les options de gestion qui pourraient être appliquées aux stocks hautement migrateurs de thons et de thonidés de l'océan Indien ;

RECONNAISSANT que, depuis sa 4^{ème} session, le Comité scientifique recommande qu'une réduction des prises de patudo pour tous les engins soit mise en place dès que possible, et qu'il a, lors de sa 6^{ème} session, exprimé sa préoccupation face aux captures actuelles d'albacore et d'espadon.

1. Un Groupe de travail *ad hoc* sur les options de gestions (Groupe de travail sur les options de gestion) est par la présente établi.
2. Le groupe de travail sera composé d'une combinaison de scientifiques et d'experts en gestion désignés par chaque Membre de la Commission.
3. Le Groupe de travail sur les options de gestion devra :
 - a. Fournir à la Commission une évaluation complète des options de gestion et lui indiquer les mesures les plus adaptées afin d'assurer la gestion des pêcheries de l'océan Indien sous mandat de la CTOI, gardant à l'esprit les questions de Contrôle et d'Application ;
 - b. Prendre en compte les récentes évaluations et les meilleurs avis disponibles sur les options de gestion des thons et des thonidés ;
 - c. Fournir des avis particuliers sur la conservation et l'exploitation durable des thons et des thonidés sous mandat de la CTOI et démontrer que les options envisagées à l'alinéa a) répondent aux préoccupations exprimées par le Comité scientifique quant au niveau des stocks de ces espèces ;
 - d. Fournir également des avis adéquats sur la faisabilité de l'application de chaque jeu d'options, ainsi qu'analyser leurs impacts économiques et socioéconomiques sur les flottes concernées ;
 - e. Indiquer les obstacles à l'application des mesures mentionnées à l'alinéa a), en se basant sur les exigences de respect, de suivi et d'analyses scientifiques, et envisager les impacts potentiels que la pêche INN pourrait avoir sur l'application des mesures de gestion ;
 - f. Identifier la meilleure combinaison de mesures mentionnées à l'alinéa a), en terme de maximisation des bénéfices pour les stocks concernés ainsi que de minimisation des impacts socioéconomiques et logistiques pour les flottes.